

DEMANDES EN MÉDECINE

Sélection pour les universitaires

*Ce document s'adresse aux candidats détenteur d'un DEC et poursuivant des études universitaires au moment du dépôt de la demande d'admission au doctorat de 1^{er} cycle en médecine.

LAVAL :

Candidat universitaire québécois :

Pour être admissible, le candidat devra avoir acquis un **minimum de 60 crédits** universitaires dans un seul programme de formation au moment du dépôt de sa demande d'admission.

Candidat universitaire québécois n'ayant pas acquis 12 crédits contributives à la cote de rendement universitaire (CRU) :

Pour le candidat universitaire titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme équivalent et dont le dossier universitaire, au terme de la session d'automne précédant l'année d'admission visée compte moins de 12 crédits contribuant au calcul de la CRU, le comité d'admission évaluera la demande en tenant compte uniquement du dossier collégial. Les activités de formation dont la note ne comporte pas une valeur numérique ainsi que la scolarité acquise aux études libres, dans les microprogrammes et dans les programmes d'études supérieures ne sont pas prises en compte. Le candidat doit tout de même déposer sa demande d'admission à la date des candidats universitaires.

- ✓ Date limite du dépôt de la demande d'admission : **1^{er} novembre précédent l'année d'admission visée**. Collégiens : 55 % des places, Universitaires : 45 % des places

MONTRÉAL :

Les candidats ayant complété ou en voie d'obtenir au moins un premier grade universitaire (Bac)

Date limite pour Automne 2021

Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : 15 novembre 2020

Remarque

Si vous avez complété un grade universitaire de premier cycle jugé globalement équivalent à l'année préparatoire par le Comité d'admission, vous pourriez être admis directement en première année du Doctorat en médecine. Ces programmes de l'Université de Montréal sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire :

- Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
- Baccalauréat en ergothérapie
- Baccalauréat en nutrition
- Baccalauréat en physiothérapie

- Baccalauréat en sciences biologiques (sauf l'orientation Biodiversité, écologie et évolution)
- Baccalauréat en sciences biomédicales
- Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- Baccalauréat en neurosciences
- Baccalauréat en microbiologie et immunologie
- Doctorat en médecine dentaire
- Doctorat en médecine vétérinaire
- Doctorat en optométrie
- Doctorat (ou baccalauréat) en pharmacie

McGILL :

- ✓ Un candidat est admissible dans cette catégorie s'il est un citoyen ou résident permanent du Canada. Il doit détenir, avant le 31 juillet de l'année d'entrée au programme, un baccalauréat universitaire.
- ✓ Une charge de travail de 12 à 15 crédits par session et l'achèvement du baccalauréat dans les délais prévus demeurent les critères standards, mais les candidats dont le parcours comprend des sessions d'études à temps partiel et qui ont pris jusqu'à 1 an supplémentaire pour terminer leur baccalauréat sont tout de même admissibles. L'évaluation finale de l'admissibilité en fonction des circonstances individuelles demeure la responsabilité du Bureau des admissions. Les sessions d'été ou autres inter-sessions peuvent être acceptées, toutefois elles ne devraient pas alléger les sessions régulières. Le Comité des admissions s'attend à un minimum de 60 crédits consécutifs au moment de la demande d'admission parce que ceci permet d'avoir une meilleure idée du rendement académique.
- ✓ Les étudiants acceptés pourront entrer directement dans le programme de médecine, c'est-à-dire un programme de quatre ans.
- ✓ La date limite pour faire une demande d'admission, sur la base universitaire : **1^{er} novembre précédent l'année d'admission visée.**
- ✓ **Accommodements prévus en raison de la Covid-19** : Nombre requis de crédits avec notes alphanumériques (voir les informations sur le site Internet).

SHERBROOKE :

Catégorie collégiale : Ces personnes peuvent avoir en plus obtenu des crédits universitaires, mais en auront accumulé un maximum de 15 à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Catégorie universitaire : Est titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme jugé équivalent, et a obtenu, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, un minimum de 60 crédits universitaires comptant envers un même programme de 1^{er} cycle universitaire.

La répartition des postes prévoit un minimum de 80 % pour la catégorie collégiale et un maximum de 20 % pour la catégorie universitaire.

Toutefois, veuillez noter qu'à partir du moment où l'étudiant a des crédits universitaires, la date limite pour faire une demande d'admission est le **1^{er} novembre précédent l'année d'admission visée.**

Mise à jour : Louise Désilets, conseillère en information scolaire – Novembre 2020